

## C. BUDGET 2000-2001 RÉVISÉ

300. Pour la première fois, conformément à la nouvelle politique budgétaire, un budget révisé – celui de l'exercice 2000-2001 – est présenté en détail, c'est-à-dire avec indication des incidences des ajustements budgétaires sur les ressources. La présentation d'un budget révisé ne constitue pas une modification des pratiques budgétaires précédentes, mais plutôt une mesure visant à augmenter la transparence du budget, comme cela est expliqué dans l'appendice 1. De plus, la nouvelle présentation permet de pallier les inconvénients de la méthode budgétaire précédente et pose une base précise sur laquelle fonder les comparaisons avec les nouvelles propositions budgétaires pour l'exercice 2002-2003.

### *Budget 2000-2001 révisé, présenté conformément à la structure du programme de l'exercice biennal concerné*

301. Le budget 2000-2001 révisé est présenté au tableau 12 par programme, par union et par objet de dépense.

302. Comme il ressort du tableau 12, le budget 2000-2001 approuvé, qui est de 409 705 000 francs suisses, est augmenté de 40 653 000 francs suisses – soit une augmentation de 9,9% – pour atteindre 450 358 000 francs suisses. Ceci représente une augmentation de 27 769 000 francs suisses au titre des formules de flexibilité et de 12 884 000 francs suisses au titre des autres modifications, à savoir les frais de location supplémentaires.

303. Dans le cadre de la flexibilité budgétaire, les États membres ont autorisé le directeur général à rectifier le budget biennal des systèmes mondiaux de protection. Les formules prévoient une augmentation justifiable du nombre de postes en cas d'augmentation imprévue de la charge de travail, et supposent une diminution correspondante au cas où la charge de travail tomberait en dessous du niveau prévu. L'appendice 3 décrit les formules de flexibilité et propose certains ajustements ainsi que l'adoption d'une nouvelle formule pour le processus de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet mis en place par l'OMPI. Auparavant, les incidences budgétaires de l'application des formules de flexibilité n'apparaissaient pas dans le budget révisé mais étaient présentées, après la clôture de l'exercice budgétaire, dans le cadre du rapport sur la gestion financière.

304. L'augmentation du budget au titre de la flexibilité, qui s'élève à 27 769 000 francs suisses, est calculée sur la base des formules de flexibilité présentées dans l'appendice 3, y compris les ajustements proposés et la nouvelle formule concernant le processus de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet mis en place par l'OMPI. Elle résulte d'une charge de travail plus élevée que prévu pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, ainsi qu'en matière de règlement en ligne des litiges. Comme il ressort de la section A du

tableau 2, l'estimation du nombre de demandes internationales selon le PCT qui avait été effectuée pour l'exercice 2000-2001 a été révisée à la hausse. C'est ainsi qu'elle est passée de 172 000 (chiffre indiqué dans le budget initial) à 197 000 (chiffre prévu dans le budget révisé), soit 25 000 demandes de plus ou une augmentation de 14,5%. En ce qui concerne le système de Madrid, le budget révisé prévoit 10 800 enregistrements et renouvellements de plus, soit une augmentation de 20,4%. En ce qui concerne le système de La Haye, il prévoit 900 dépôts et renouvellements de plus, soit une hausse de 6,4%. En ce qui concerne le règlement en ligne des litiges, enfin, ce sont 3 300 demandes de plus qui sont prévues, soit une augmentation de 275%.

**Tableau 12. Budget 2000-2001 révisé : ajustements par union, par objet de dépense et par programme**  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2000-2001		Variation						Budget 2000-2001
	initial A	Flexibilité		Autres modifications		Total		révisé A+C	
		Montant B	% B/A	Montant C	% C/A	Montant D=B+C	% D/A		
<b>Par union</b>									
Unions financées par des contributions	38 612	-	-	-	-	-	-	38 612	
Union du PCT	305 305	20 002	6,6	10 450	3,4	30 452	10,0	335 757	
Union de Madrid	54 628	3 664	6,7	2 074	3,8	5 738	10,5	60 366	
Union de La Haye	9 546	543	5,7	360	3,8	903	9,5	10 449	
Arbitrage/autres	1 614	3 560	220,6	-	-	3 560	220,6	5 174	
<b>TOTAL</b>	<b>409 705</b>	<b>27 769</b>	<b>6,8</b>	<b>12 884</b>	<b>3,1</b>	<b>40 653</b>	<b>9,9</b>	<b>450 358</b>	
<b>Par objet de dépense</b>									
Dépenses de personnel	250 770	22 982	9,2	-	-	22 982	9,2	273 752	
Voyages et bourses	37 277	-	-	-	-	-	-	37 277	
Services contractuels	52 603	-	-	-	-	-	-	52 603	
Dépenses de fonctionnement	54 252	4 787	8,8	12 884	23,7	17 671	32,6	71 923	
Matériel et fournitures	14 803	-	-	-	-	-	-	14 803	
<b>TOTAL</b>	<b>409 705</b>	<b>27 769</b>	<b>6,8</b>	<b>12 884</b>	<b>3,1</b>	<b>40 653</b>	<b>9,9</b>	<b>450 358</b>	
<b>Par programme</b>									
<b>I<sup>re</sup> partie : lignes politiques générales, direction et gestion</b>									
01 Organes statutaires des États membres et cabinet du directeur général	8 388	-	-	-	-	-	-	8 388	
02 Planification stratégique et développement des politiques	11 516	67	0,6	-	-	67	0,6	11 583	
03 Affaires juridiques et structurelles	8 429	2 680	31,8	-	-	2 680	31,8	11 109	
04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	4 175	268	6,4	-	-	268	6,4	4 443	
05 Communication mondiale et relations publiques	12 216	335	2,7	-	-	335	2,7	12 551	
<b>II<sup>e</sup> partie : coopération pour le développement et Académie mondiale de l'OMPI</b>									
06 Coopération avec les pays en développement	46 972	67	0,1	-	-	67	0,1	47 039	
07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	4 515	-	-	-	-	-	-	4 515	
08 Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	13 263	-	-	-	-	-	-	13 263	
<b>III<sup>e</sup> partie : développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle et comités permanents</b>									
09 Développement du droit de la propriété industrielle	9 267	-	-	-	-	-	-	9 267	
10 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	8 283	-	-	-	-	-	-	8 283	
11 Questions mondiales de propriété intellectuelle	4 077	-	-	-	-	-	-	4 077	
<b>IV<sup>e</sup> partie : réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle</b>									
12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	17 135	670	3,9	-	-	670	3,9	17 805	
<b>V<sup>e</sup> partie : systèmes et services mondiaux de protection</b>									
13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	121 849	12 596	10,3	-	-	12 596	10,3	134 445	
14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	34 091	3 484	10,2	-	-	3 484	10,2	37 575	
<b>VI<sup>e</sup> partie : services d'appui généraux</b>									
15 Gestion des ressources humaines	15 003	402	2,7	-	-	402	2,7	15 405	
16 Services d'appui administratif	49 638	1 072	2,2	-	-	1 072	2,2	50 710	
17 Locaux	28 289	5 592	19,8	12 884	45,5	18 476	65,3	46 765	
18 Achats, contrats et voyages	8 500	536	6,3	-	-	536	6,3	9 036	
19 Activités diverses et imprévues	4 099	-	-	-	-	-	-	4 099	
<b>TOTAL</b>	<b>409 705</b>	<b>27 769</b>	<b>6,8</b>	<b>12 884</b>	<b>3,1</b>	<b>40 653</b>	<b>9,9</b>	<b>450 358</b>	

305. Comme l'indique le tableau 12, l'application des formules de flexibilité entraîne une augmentation budgétaire de 20 002 000 francs suisses pour l'Union du PCT, de 3 664 000 francs suisses pour l'Union de Madrid, de 543 000 francs suisses pour l'Union de La Haye et de 3 560 000 francs suisses sous la rubrique Arbitrage/autres. Selon la description détaillée figurant dans l'appendice 3, ces ajustements représentent une augmentation de 22 982 000 francs suisses au titre des dépenses de personnel, et de 4 787 000 francs suisses au titre des dépenses de fonctionnement pour la location et l'entretien des locaux. Le tableau 12 indique également la répartition par programme des ajustements résultant des formules de flexibilité, laquelle a été effectuée selon les modalités précisées dans la clause de flexibilité relative au partage de l'allocation budgétaire entre le programme principal et les services d'appui.

306. Dans le cadre de la révision budgétaire, une augmentation de 12 884 000 francs suisses est indiquée sous la rubrique Autres modifications. Elle correspond aux incidences budgétaires d'un changement de stratégie concernant la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM. En mars 1998, l'Assemblée générale avait approuvé une rénovation complète de ce bâtiment, à effectuer en une seule fois. En raison du besoin urgent de bureaux et des économies escomptées, une stratégie de rénovation en deux étapes a été présentée dans le cadre du programme principal 17 (Locaux) du projet de programme et budget pour 2000-2001. Il a ainsi été proposé que le bâtiment soit occupé à la fin de l'année 1999 déjà, après une rénovation légère. Celle-ci serait suivie d'une seconde rénovation, complète celle-là, en 2003, c'est-à-dire lorsque l'achèvement du nouveau bâtiment permettrait de disposer d'autres locaux. Il a en outre été prévu que la plupart des installations mises en place pendant la rénovation légère seraient réutilisées lors de la rénovation définitive. Des études plus poussées, cependant, ont permis de conclure que les économies prévues ne se réaliseraient probablement pas et que la rénovation complète, en une seule fois, initialement approuvée par l'Assemblée générale était en fait la solution qui présentait le meilleur rapport coût-efficacité. Au cours de sa première session, en avril 1999, le Comité du programme et budget a été informé que le Secrétariat entendait se conformer à cette décision. Il a également été informé que cette stratégie ne supposait pas de modification des prévisions budgétaires ni du financement approuvé, qui devait provenir du Fonds de réserve spécial.

307. Le budget 2000-2001 proposé était fondé sur l'hypothèse que l'ancien bâtiment de l'OMM serait utilisable et fournirait 300 places de travail. La mise en route immédiate de la rénovation complète n'a pas permis de recourir à cette formule, et il a fallu louer une surface de bureaux équivalente dans le bâtiment Procter & Gamble, comme l'indiquait le plan relatif aux locaux pour la période 2000-2007 qui a été présenté à l'Assemblée générale en septembre 2000 (WO/GA/26/8). Il en est résulté une augmentation considérable des frais de location, dont les incidences budgétaires sont estimées à 12 884 000 francs suisses sur la base de 300 places de travail, à raison d'un coût de location annuel moyen de 21 473 francs suisses par place de travail. Il avait été prévu initialement qu'une partie des frais de location supplémentaires pourrait être imputée au budget prévu pour la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM. Cela avait été jugé possible en raison des économies prévues dans le cadre la stratégie de rénovation, le solde devant être couvert par le budget régulier. Ainsi qu'il a été indiqué dans le document WO/PBC/2/4 et relevé par le Comité du programme et

budget en septembre 2000, le budget initialement prévu pour la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM avait été largement sous-estimé, ce qui ne laissait aucune flexibilité pour prendre en charge les frais de location supplémentaires. De plus, les nouveaux besoins auxquels l'OMPI a dû faire face dans le domaine des systèmes mondiaux de protection n'ont pas permis d'absorber les frais de location dans le budget régulier initialement prévu pour 2000-2001.

308. Si les frais de location de 12 884 000 francs suisses dus au changement de stratégie concernant la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM représentent une augmentation du budget 2000-2001, il ne faut cependant pas perdre de vue qu'une telle allocation budgétaire se serait avérée nécessaire les années suivantes, dans le cadre de la stratégie de rénovation en deux étapes proposée précédemment. En effet, l'achèvement des nouveaux locaux est prévu pour la fin de l'année 2004 et le personnel aurait quitté les locaux de l'ancien bâtiment de l'OMM en 2005 pour permettre la rénovation complète. Or, les installations appartenant à l'OMPI n'auraient pas, alors, suffi pour fournir des bureaux à tout le personnel et il aurait fallu louer des locaux supplémentaires pendant les deux années qu'aurait duré la rénovation. Tel n'est pas le cas avec la stratégie de rénovation totale en une seule fois. L'augmentation budgétaire pour l'exercice 2000-2001 sera donc compensée par une baisse des besoins budgétaires au cours des exercices biennaux à venir.

309. Le tableau 13 présente le budget révisé sous l'angle de l'ajustement du nombre de postes par catégorie d'emplois et par programme. Ainsi qu'il ressort de ce tableau, l'application de la clause de flexibilité a entraîné la création de 114 postes dans la catégorie des services généraux. La répartition par programme est conforme aux modalités prévues dans la clause de flexibilité relative au partage de l'allocation budgétaire entre le programme principal et les services d'appui, comme dans le tableau 12 ci-dessus.

***Budget 2000-2001 révisé, présenté conformément à la structure  
du programme 2002-2003***

310. La nouvelle structure du programme proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 est décrite dans l'introduction du projet de programme et budget. Afin d'offrir une possibilité de comparaison entre les exercices 2001-2002 et 2002-2003, le budget 2000-2001 révisé doit être réaménagé de façon à s'aligner sur la structure du programme proposé pour le nouvel exercice. Cela a été fait sans que soient modifiées les priorités et activités de programme approuvées par les États membres, telles que décrites dans l'appendice 1.

311. L'adaptation du budget 2000-2001 révisé à la structure du programme 2002-2003 fait l'objet du tableau 14.

312. Les principaux ajustements illustrés dans le tableau 14 sont précisés ci-dessous. Pour créer le nouveau programme principal 01 (Organes statutaires des États membres) de la structure 2002-2003, on a séparé les provisions budgétaires relatives à ces organes du programme antérieur, qui comprenait également le cabinet du directeur général. Le nouveau programme principal 02 (Direction générale) correspond à une

réaffectation des activités et des ressources relatives au conseiller spécial et à la supervision interne, qui lui sont attribuées. Le nouveau programme principal 10 (Questions mondiales de propriété intellectuelle) correspond au regroupement en un seul et même programme de questions nouvelles, dont les activités liées aux petites et moyennes entreprises. Le nouveau programme principal 11 (Centre d'arbitrage et de médiation) résulte du fait que les activités d'arbitrage et de médiation ont été séparées du programme principal 03 (Affaires juridiques et structurelles) de l'exercice 2000-2001. Le nouveau programme principal 12 (Coopération avec les pays en développement) couvre les activités de coopération technique précédemment menées dans le cadre des programmes principaux relatifs aux systèmes du PCT et de Madrid. Tel est également le cas du nouveau programme principal 15 (Techniques de l'information), consacré aux activités informatiques qui relevaient auparavant, elles aussi, de ces deux programmes principaux. Enfin, le programme principal 17 (Services administratifs) représente une simplification puisqu'il réunit des éléments qui constituaient trois programmes principaux distincts dans la structure 2000-2001.

313. L'adaptation du budget 2000-2001 révisé à la structure du programme 2002-2003 est présentée dans le tableau 15 en ce qui concerne les allocations de poste, et obéit à la même logique que le tableau 14.

314. Ensemble, ces deux tableaux permettent de comparer le budget 2000-2001 révisé et le budget proposé pour 2002-2003.

**Tableau 13. Budget révisé 2000-2001 : ajustement du nombre de postes par catégorie d'emplois et par programme**

	<i>Budget 2001 initial</i>				<i>Flexibilité</i>				<i>Budget 2001 révisé</i>			
	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>
<b>I<sup>re</sup> partie : lignes politiques générales, direction et gestion</b>												
01 Organes statutaires des États membres et cabinet du directeur général	1,0	-	3,0	4,0	-	-	-	-	1,0	-	3,0	4,0
02 Planification stratégique et développement des politiques	6,0	12,0	4,5	22,5	-	-	0,5	0,5	6,0	12,0	5,0	23,0
03 Affaires juridiques et structurelles	2,0	8,0	4,0	14,0	-	-	18,0	18,0	2,0	8,0	22,0	32,0
04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	1,0	6,0	3,0	10,0	-	-	1,0	1,0	1,0	6,0	4,0	11,0
05 Communication mondiale et relations publiques	1,0	8,0	16,5	25,5	-	-	1,5	1,5	1,0	8,0	18,0	27,0
<b>II<sup>e</sup> partie : coopération pour le développement et Académie mondiale de l'OMPI</b>												
06 Coopération avec les pays en développement	10,0	29,0	30,5	69,5	-	-	0,5	0,5	10,0	29,0	31,0	70,0
07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	3,0	2,0	5,0	-	-	-	-	-	3,0	2,0	5,0
08 Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	-	7,0	7,0	14,0	-	-	-	-	-	7,0	7,0	14,0
<b>III<sup>e</sup> partie : développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle et comités permanents</b>												
09 Développement du droit de la propriété industrielle	4,0	5,0	6,0	15,0	-	-	-	-	4,0	5,0	6,0	15,0
10 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	3,0	3,0	5,0	11,0	-	-	-	-	3,0	3,0	5,0	11,0
11 Questions mondiales de propriété intellectuelle	1,0	4,0	1,0	6,0	-	-	-	-	1,0	4,0	1,0	6,0
<b>IV<sup>e</sup> partie : réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle</b>												
12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	2,0	31,0	19,0	52,0	-	-	3,0	3,0	2,0	31,0	22,0	55,0
<b>V<sup>e</sup> partie : systèmes et services mondiaux de protection</b>												
13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	7,0	62,0	227,0	296,0	-	-	60,0	60,0	7,0	62,0	287,0	356,0
14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	2,0	20,0	53,5	75,5	-	-	15,5	15,5	2,0	20,0	69,0	91,0
<b>VI<sup>e</sup> partie : services d'appui généraux</b>												
15 Gestion des ressources humaines	1,0	13,0	22,0	36,0	-	-	2,0	2,0	1,0	13,0	24,0	38,0
16 Services d'appui administratif	4,0	35,0	90,0	129,0	-	-	6,0	6,0	4,0	35,0	96,0	135,0
17 Locaux	1,0	2,0	16,0	19,0	-	-	4,0	4,0	1,0	2,0	20,0	23,0
18 Activités diverses et imprévues	-	5,0	6,0	11,0	-	-	2,0	2,0	-	5,0	8,0	13,0
<b>TOTAL</b>	<b>46,0</b>	<b>253,0</b>	<b>516,0</b>	<b>815,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>114,0</b>	<b>114,0</b>	<b>46,0</b>	<b>253,0</b>	<b>630,0</b>	<b>929,0</b>

**Tableau 14. Budget 2000-2001 révisé, présenté conformément à la structure du programme 2002-2003 : allocations budgétaires**  
(en milliers de francs suisses)

<i>Budget 2000-2001 révisé</i>		<i>Budget 2000-2001 révisé</i>	
<i>Structure du programme 2002-2003</i>	<i>Montant</i>	<i>Structure du programme 2000-2001</i>	<i>Montant</i>
01 Organes statutaires des États membres	4 500	01 Organes statutaires des États membres et cabinet du directeur général	4 500
02 Direction générale	11 536	01 Organes statutaires des États membres et cabinet du directeur général	3 888
		02 Planification stratégique et développement des politiques	7 105
		04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	388
		16 Services d'appui administratif	155
03 Conseiller juridique	3 184	03 Affaires juridiques et structurelles	3 184
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	6 660	02 Planification stratégique et développement des politiques	2 605
		04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	4 055
05 Développement du droit de la propriété industrielle	8 000	09 Développement du droit de la propriété industrielle	8 000
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	114 799	12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	1 113
		13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	113 686
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	32 630	05 Communication mondiale et relations publiques	178
		12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	654
		14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	31 798
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	8 283	10 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	8 283
09 Communication mondiale	12 123	03 Affaires juridiques et structurelles	738
		05 Communication mondiale et relations publiques	11 276
		07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	109
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	9 665	02 Planification stratégique et développement des politiques	1 873
		03 Affaires juridiques et structurelles	2 448
		09 Développement du droit de la propriété industrielle	1 267
		11 Questions mondiales de propriété intellectuelle	4 077
11 Centre d'arbitrage et de médiation	4 739	03 Affaires juridiques et structurelles	4 739
12 Coopération avec les pays en développement	52 658	06 Coopération avec les pays en développement	46 972
		08 Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	109
		13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	4 870
		14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	707



<i>Budget 2000-2001 révisé</i>		<i>Budget 2000-2001 révisé</i>	
<i>Structure du programme 2002-2003</i>	<i>Montant</i>	<i>Structure du programme 2000-2001</i>	<i>Montant</i>
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	4 406	07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	4 406
14 Académie mondiale de l'OMPI	14 051	05 Communication mondiale et relations publiques	830
		06 Coopération avec les pays en développement	67
		08 Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	13 154
15 Techniques de l'information	37 998	12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	16 038
		13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	15 890
		14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	5 070
		16 Services d'appui administratif	1 000
16 Gestion des ressources humaines	15 445	15 Gestion des ressources humaines	15 405
		18 Achats, contrats et voyages	40
17 Services administratifs	59 174	05 Communication mondiale et relations publiques	267
		16 Services d'appui administratif	49 555
		17 Locaux	356
		18 Achats, contrats et voyages	8 996
18 Locaux	46 408	17 Locaux	46 408
Activités diverses et imprévues	4 099	19 Activités diverses et imprévues	4 099
<b>TOTAL</b>	<b>450 358</b>	<b>TOTAL</b>	<b>450 358</b>

**Tableau 15. Budget 2000-2001 révisé, présenté conformément à la structure du programme 2002-2003 : allocations de postes, par catégorie d'emplois**

<i>Budget 2000-2001 révisé</i>					<i>Budget 2000-2001 révisé</i>				
<i>Structure du programme 2002-2003</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>Structure du programme 2000-2001</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>
02 Direction générale	4,0	7,0	8,0	19,0	01 Organes statutaires des États membres et cabinet du directeur général	1,0	-	3,0	4,0
					02 Planification stratégique et développement des politiques	3,0	7,0	4,0	14,0
					04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	-	-	1,0	1,0
03 Conseiller juridique	2,0	3,0	2,0	7,0	03 Affaires juridiques et structurelles	2,0	3,0	2,0	7,0
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	4,0	8,0	4,0	16,0	02 Planification stratégique et développement des politiques	3,0	2,0	1,0	6,0
					04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	1,0	6,0	3,0	10,0
05 Développement du droit de la propriété industrielle	4,0	4,0	6,0	14,0	09 Développement du droit de la propriété industrielle	4,0	4,0	6,0	14,0
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	6,0	45,0	272,0	323,0	12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	-	2,0	1,0	3,0
					13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	6,0	43,0	271,0	320,0
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	2,0	17,0	69,0	88,0	05 Communication mondiale et relations publiques	-	0,5	-	0,5
					07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	0,5	-	0,5
					12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	-	1,0	1,0	2,0
					14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	2,0	15,0	68,0	85,0
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	3,0	3,0	5,0	11,0	10 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	3,0	3,0	5,0	11,0
09 Communication mondiale	1,0	8,0	18,0	27,0	03 Affaires juridiques et structurelles	-	1,0	-	1,0
					05 Communication mondiale et relations publiques	1,0	7,5	17,5	26,0
					07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	-	0,5	0,5
					09 Développement du droit de la propriété industrielle	-	(0,5)	-	(0,5)
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	1,0	10,0	2,0	13,0	02 Planification stratégique et développement des politiques	-	3,0	-	3,0
					03 Affaires juridiques et structurelles	-	2,0	1,0	3,0
					09 Développement du droit de la propriété industrielle	-	1,0	-	1,0
					11 Questions mondiales de propriété intellectuelle	1,0	4,0	1,0	6,0
11 Centre d'arbitrage et de médiation	-	2,0	19,0	21,0	03 Affaires juridiques et structurelles	-	2,0	19,0	21,0

<i>Budget 2000-2001 révisé</i>					<i>Budget 2000-2001 révisé</i>				
<i>Structure du programme 2002-2003</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>	<i>Structure du programme 2000-2001</i>	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>G</i>	<i>Total</i>
12 Coopération avec les pays en développement	11,0	34,0	35,0	80,0	06 Coopération avec les pays en développement	10,0	29,0	30,5	69,5
					08 Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	-	-	0,5	0,5
					13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	1,0	5,0	4,0	10,0
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	3,0	2,0	5,0	07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	3,0	1,5	4,5
					13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	-	-	0,5	0,5
14 Académie mondiale de l'OMPI	-	7,0	7,0	14,0	06 Coopération avec les pays en développement	-	-	0,5	0,5
					08 Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	-	7,0	6,5	13,5
15 Techniques de l'information	2,0	47,0	33,0	82,0	12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	2,0	28,0	20,0	50,0
					13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	-	14,0	12,0	26,0
					14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	-	5,0	1,0	6,0
16 Gestion des ressources humaines	1,0	13,0	24,0	38,0	15 Gestion des ressources humaines	1,0	13,0	24,0	38,0
17 Services administratifs	4,0	41,0	104,0	149,0	05 Communication mondiale et relations publiques	-	-	0,5	0,5
					16 Services d'appui administratif	4,0	35,0	96,0	135,0
					17 Locaux	-	1,0	(0,5)	0,5
					18 Achats, contrats et voyages	-	5,0	8,0	13,0
18 Locaux	1,0	1,0	20,0	22,0	17 Locaux	1,0	1,0	20,0	22,0
<b>TOTAL</b>	<b>46,0</b>	<b>253,0</b>	<b>630,0</b>	<b>929,0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46,0</b>	<b>253,0</b>	<b>630,0</b>	<b>929,0</b>

